

COLLOQUE

Vendredi 25 février 2005
9h00-18h00

5 ANS APRÈS LISBONNE: LE DROIT DU TRAVAIL SOUS PRESSION EUROPÉENNE



PROGRESS
LAWYERS NETWORK

en collaboration avec asbl Dereac

Le colloque a été reconnu par l'Ordre du Barreau francophone pour six point juridiques.

EN PRATIQUE

Frais de participation

(comprenant le lunch et le café)

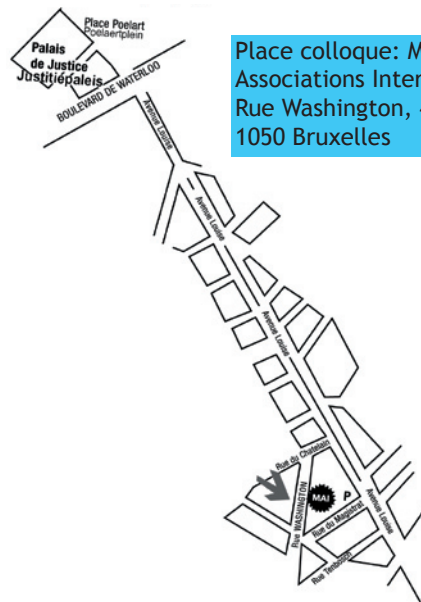
- Avocats (dans le cadre de la formation permanente): € 125 (comprenant la farde de documentation)
- Avocats-stagiaires, membres d'organisations syndicales, autres: € 25
- Etudiants, chômeurs: € 7,5
- Farde de documentation disponible

Inscriptions avant le 18 février 2005

- En remplissant le formulaire ci-contre et le renvoyant avant le 18 février au secrétariat du colloque
- Votre inscription n'est définitive qu'après réception du paiement par versement sur le numéro de compte 630-0676690-77 de l'asbl Dereac avec mention de votre nom
- L'annulation et le remboursement des frais de participation est possible à condition de prévenir trois jours avant le colloque

Renseignements

PROGRESS Lawyers Network: Broederminstraat 38 à 2018 Anvers
Tel. 00 32 3 320 85 30 - Fax 00 32 3 366 10 75
antwerp@progresslaw.net - www.progresslaw.net



Place colloque: Maison des Associations Internationales (MAI)
Rue Washington, 40
1050 Bruxelles

Inscriptions avant le 18 février 2005
Merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le renvoyer par courrier, fax (00 32 3 366 10 75) ou e-mail antwerp@progresslaw.net

Nom :

Prénom :

Entreprise, organisation ou institution :

Fonction :

Rue + numéro :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Fax :

E-Mail :

[Ces données seront reprises dans les fichiers administratifs de PROGRESS Lawyers Network, Broederminstraat 38 à 2018 Anvers. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, il est possible d'y avoir accès et de les corriger.]

“L’Europe doit devenir l’économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde”. Tel est l’objectif qui a été fixé au sommet européen de Lisbonne il y a cinq ans.

Pour se donner les moyens de concurrencer les Etats-Unis, le marché du travail suit la voie américaine. Ainsi, sur les 11 millions d’emplois qui ont vu le jour entre 1991 et 2002, 80 % étaient des emplois mi-temps, 20 % à peine des temps plein.¹ Le droit belge du travail est fortement sous pression. La flexibilité est devenue le seul mot d’ordre.

Dans les usines, cette pression se fait de plus en plus sentir. A travers la sous-traitance et la mise à disposition de travailleurs, les entreprises tentent de déréguler les conditions normales de travail. L’imposition sauvage de contrats atypiques (travail intérimaire, travail temporaire, travail à temps partiel, titres service, ...) menace le contrat ‘normal’ de travail. Ce processus a d’énormes conséquences sur la sécurité et la santé des travailleurs, sur leurs droits individuels et collectifs.

On observe une évolution similaire dans les autres pays européens. En Hollande, en Allemagne et en Italie, un assouplissement important des règles de licenciement est à l’ordre du jour. La durée du temps de travail se trouve également sous le feu.

Sur le plan européen, différentes directives ont déjà été adoptées dans le passé, comme en ce qui concerne le travail à temps partiel. De nouvelles directives sur le travail intérimaire, sur la durée du temps de travail et les conditions de travail (Bolkestein) sont en préparation. Ces directives devront être transposées en droit national.

Notre association, PROGRESS Lawyers Network (PLN), considère que trop peu d’attention est portée à l’étude de ces textes et à leur implication sur notre droit national.

En mars 2005, le sommet européen de Bruxelles se penchera sur les objectifs du processus de Lisbonne. Cette colloque se veut une occasion de procéder à une évaluation critique de la stratégie de Lisbonne. La protection des travailleurs nous oblige à une réflexion et une action au sujet de leurs droits.

¹DG for Employment and Social Affairs, *Employment in Europe 2003*

PROGRAMME

8h30 Accueil et inscription

9h00 Discours de bienvenue

- **Enrico De Simone** (avocat PLN, Anvers)

9h10 CADRE GÉNÉRAL

- Examen critique du processus de Lisbonne
Marianne Petré (avocate, La Louvière)
- Le droit du travail national versus le libre marché européen
Marc Rigaux (professeur, Université d’Anvers)

9h50 THEME 1

Le contrat de travail atypique, son développement dans l’entreprise moderne

- Expériences issues de la pratique
Bruno Verlaeckaert (secrétaire de la Centrale Générale FGFB - secteur chimie)
Alain Gélina (délégué principal CSC Arcelor, Membre CPPT)
- Cinquante manières de flexibiliser les travailleurs: de la sous-traitance au travail intérimaire et aux contrats à durée déterminée
Peter Tierens (service d’étude de la CSC)

10h40 Pause

- Conséquences sur la sécurité et la santé des travailleurs
Mireille Jourdan (avocate, Bruxelles)
- Conséquences sur les droits collectifs des travailleurs
Patrick Humblet (professeur, Université de Gand)
- Regard critique sur la société européenne et le conseil d’entreprise européen
Filip Dorssemont (chercheur, Université d’Utrecht (Pays-Bas))

12h30 Lunch

13h30 THEME 2

La flexibilisation du temps de travail

- Expériences issues de la pratique
Luk De Bock (secrétaire régional CSC - secteur métal)
- La durée du temps de travail sous le feu: des 40 heures semaine aux heures supplémentaires et à l’annualisation du temps de travail
Pierre Levêque (service juridique Centrale Générale, FGFB)
- La tendance au rallongement du temps de travail dans d’autres pays européens: études des cas allemands, hollandais, français, anglais et italiens
Allemagne: **Meinhard Zumfelde** (juge, Gelsenkirchen)
Pays-Bas: **Wout Van Veen** (avocat, Utrecht)
France: **Emmanuel Gayat** (avocat, Paris)
Angleterre: **Arthur Richard** (avocat, Londres)
Italie: **Agnès K. Giuliani** (avocate, Rome)

15h10 Pause

15h30 THEME 3

Assouplissement des possibilités de licenciement

- Licenciement est-il plus facile ?
Kristof Salomez (professeur, Vrije Universiteit Brussel)
- La tendance à l’assouplissement du licenciement dans d’autres pays européens: les cas allemands, hollandais, français, anglais et italiens
Allemagne, Pays-Bas, France, Angleterre et Italie: **orateurs du thème 2**

16h50 Quels sont les projets en cours en Europe?

- **Ilda Figueiredo** (vice-présidente de la Commission pour l’Emploi et pour les Affaires Sociales du Parlement européen)

17h10 Débat

17h50 Conclusions

- **Jan Buelens** (avocat PLN, Anvers)

18h00: Réception